

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2019/03/08 Conseil Municipal n° 4-2019

Séance du lundi 8 avril 2019 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, R. BERTOLINO, C. GAGEY, Y. NICAISE, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoir : D. BOUSQUET à M. GIROUD, V. CHABERT-GRANGEON à C. GAGEY

Absente : B. ALLARD, L. MILLARDET

Secrétaire de séance : Marie-Laure AGAVIOS

Secrétariat :

→ Procès-verbal de la séance du 8 avril 2019 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 9 avril au 6 mai 2019 :

12/02/2019 : Acceptation du devis SELAS Huissiers pour un constat de nuisances sonores.

Montant du devis TTC : 429.20 €

12/03/2019 : Acceptation des devis SICLI pour le remplacement d'extincteurs.

Montant des devis TTC : 3 176.26 €.

12/03/2019 : Acceptation des devis GM ELECTRICITE pour la levée des réserves suite aux vérifications des installations électriques.

Montant du devis TTC : 873.12 €.

12/03/2019 : Acceptation du devis MARION pour le changement du kit distribution/pompe/eau/courroie/gallet du NEMO.

Montant du devis TTC : 921.60 €.

12/03/2019 : Acceptation du devis BORELLO ISOCLAIR pour fourniture et installation de menuiserie à l'école primaire (suite effraction du 15/10/18).

Montant du devis TTC : 3 696.58 €.

**12/03/2019** : Acceptation du devis 4MF pour la pose d'un volet à l'appartement « 33 bis avenue du Bourg ».

Montant du devis : 798.00 €.

**22/03/2019** : Acceptation du devis ERCD pour une prestation d'étude de création d'une voirie nouvelle « Voie SNCF - Ferronnière ».

Montant du devis TTC : 5 100.00 €

**25/03/2019** : Acceptation du devis GINON pour la réalisation d'un mur en élévation au stade de foot.

Montant du devis TTC : 1 339 €.

**25/03/2019** : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour le remplacement de lampes à l'église.

Montant du devis TTC : 1 140.30 € (la paroisse prend en charge 50% de la facture).

**29/03/2019** : Acceptation du devis ISOTEX pour le remplacement du moteur du store au vestiaire tennis.

Montant du devis TTC : 631.20 €.

**29/03/2019** : Acceptation du devis PROLIANS pour l'achat d'un groupe électrogène.

Montant du devis TTC : 828.00 €.

**29/03/2019** : Acceptation du devis GARCIA pour le remplacement de robinetterie de radiateur à la Maison des Associations.

Montant du devis TTC : 1 550.94 €.

**29/03/2019** : Acceptation du devis TERROSO pour l'installation d'un site de compostage.

Montant du devis TTC : 2 665.00 €.

**01/04/2019** : Acceptation du devis NATHAN pour l'achat de nouvelles structures jeux de motricité pour l'école maternelle.

Montant du devis TTC : 705.00 €

→ **Délibérations** :

➤ **Subventions aux associations locales** :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations locales les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASD : 3 000 €

Tennis-Club :	1 876 €
Judo-Club :	3 000 €
Co Ainsi Danse :	2 086 €
ACCA :	150 €
Boule du Ruisseau :	500 €
Tennis de Table de Domarin :	692 €
Projet culturel :	1 000 €
	<hr/>
Total :	12 304 €

**Adoptée à l'unanimité avec 11 votants.**

➤ **Subvention au Sou des Ecoles :**

Le Conseil Municipal décide de verser au Sou des Ecoles une subvention de 2 100 € pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention exceptionnelle à l'association « Méditation en Mouvement » :**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 160 € à l'association « Méditation en Mouvement » pour fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention exceptionnelle à l'association « Adèle et Cie » :**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 160 € à l'association « Adèle et Cie » pour fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subventions aux associations d'intérêt général :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations d'intérêt général les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- La Croix Rouge :	200 €
- Donneurs de sang :	100 €
- Syndicat d'Elevage :	100 €
- Prévention routière :	100 €
- Institut Médico Educatif :	150 €
- Centre Léon Bérard	100 €
- Ligue contre le cancer	100 €

- AFIPAIEM :	150 €
- Centre Delphine Neyret	200 €
- DDEN	100 €
- AFSEP	100 €
- Bibliothèque C.H.P.O.	100 €
- Loco Motiv	100 €
- Soleil de clowns	100 €
- Association jeunes sapeurs-pompiers	100 €
- Secours populaire - Comité des Portes de l'Isère	100 €
- LPliz	100 €
- AFSI (Aide aux familles en situation incertaine)	100 €
- SOS Inceste Pour Revivre	100 €
Total	<u>2 200 €</u>

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention à l'EFMA (Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat) :**

Plus de 1 100 apprentis issus principalement du département de l'Isère et des départements limitrophes sont formés cette année à l'EFMA et parmi eux, 4 jeunes de Domarin. C'est pourquoi l'EFMA nous réclame une subvention.

Le Conseil Municipal décide donc d'accorder une subvention de 100 € par jeune inscrit dans cet établissement, soit 400 €.

**Adoptée à la majorité avec un contre.**

➤ **Subvention à la MFR de la Grive :**

Cet établissement accueille un jeune de notre commune et nous demande une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention à la MFR de Coublevie :**

Cet établissement accueille un jeune de notre commune et nous demande une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention à l'Association sportive du Collège Champoulant :**

L'Association sportive du Collège Champoulant accueille des élèves de notre commune les mercredis après-midi et pendant la pose méridienne. La pratique de plusieurs activités sportives leur est proposée. Afin d'assurer son développement et de mener à bien les différentes actions proposées aux élèves, cette association nous demande une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **SEDI - Enfouissement du réseau électrique et téléphonique :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SEDI concernant l'étude de faisabilité d'enfouissement de la ligne électrique de l'avenue des Noyers et de l'avenue de la Ferronnière et de la ligne téléphonique de l'avenue de la Ferronnière. Le Conseil Municipal a pris acte de l'avant-projet et du plan de financements prévisionnels de l'opération et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **DM n° 1 :**

Le Maire présente à l'assemblée la DM n° 1, afin d'ouvrir des crédits dans le compte 20, pour contribuer aux frais d'études de maîtrise d'ouvrage du SEDI, sur l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
OP 26-Electricité : 20415181 Enfouissement réseaux		2 300€
OP 23-Chemin : 2151 (Imprévu) voiries	1 300€/5 900€	
OP 29-Mairie : 2135 (Imprévu) aménagements	1 000€/3 200€	

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Gratification d'un stagiaire :**

Un stagiaire a effectué une formation de 5 semaines avec les services techniques. Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification de 200 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Travaux route de Lyon :**

Suite aux dégradations provoquées route de Lyon par le passage d'un convoi exceptionnel, des travaux de reprise de l'îlot central sont prévus. Le montant du devis de l'entreprise Eiffage s'élève à 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de signer le bon de commande.

**Adoptée à l'unanimité.**

➔ **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire donne lecture du tableau des permanences pour les élections européennes le dimanche 26 mai 2019. Ce tableau a été transmis par mail.
- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée citoyenne samedi 6 avril 2019.

**Fin de séance à 22h  
Marie-Laure AGAVIOS**